



sport • santé • bien-être

RÉSEAU MAYOTTE

# Reconnaissance des structures

## Cahier des charges

### Niveau 1

976 # BOUGEONS NOUS !

#### Critères « Qualité »

**Q1N1** : S'engager à respecter la charte régionale SSBE ;

**Q2N1** : Proposer une offre « collective » Sport Bien Etre clairement identifiée :

Pouvant déboucher sur une pratique régulière et autonome tout au long de l'année...

**Q3N1** : Evaluer le ressenti des participants en début et fin de programme :

- ▶ sur les aspect de forme, de bien-être et de qualité de vie.
- ▶ questionnaires « doodle » en ligne à disposition

#### Critères « Sécurité »

**S1N1** : Disposer de professionnels, formés et qualifiés, pour l'encadrement de la pratique des APS avec un objectif de santé ;

**S2N1** : Respecter un taux d'encadrement en accord avec la réglementation et les recommandations du Comité de Pilotage Renforcé SSBE ;

**S3N1** : Suivre un protocole d'activité(s) formalisé et adapté aux caractéristiques du public accueilli ;

**S4N1** : Disposer d'un téléphone portable en fonction (appel des 1<sup>ers</sup> secours).

Nom de la structure / de l'éducateur sportif :

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

